



## COMPTE RENDU CA DU 15/10/24

**Présents :** BOUCHEREAU David, LACOUR Philippe, SEGAUX Tiphaine, CHAROLS Maud, MERY Stéphane, SARTRE RICHARD Mylène, DURAND Annie, LECONTE Robin, CARLIER Jean Marie, Agnès DUPONT

**Absent :**

**Excusés :** CHION Sarah, CHASTAGNIER Sarah, BOUCHEREAU Anothai

**Début de Séance à 20h00**

**Ordre du jour :**

- Points sur les licences :

203 licenciés au 15/10

18 licences en attente de paiement

62 licences en cours...

Remboursement Loramay Teston (loisir) : erreur de licence

- Commission Sponsoring
  - dons et cerfa?

[https://www.associations.gouv.fr/IMG/pdf/asso\\_mecenat\\_2021\\_v1b.pdf](https://www.associations.gouv.fr/IMG/pdf/asso_mecenat_2021_v1b.pdf)

### 1.2. DISTINCTION AVEC LE PARRAINAGE

Le mécénat se distingue du parrainage (sponsoring en anglais) par la présence ou non de contrepartie. Autant le mécène ne recherche pas de contrepartie (sauf éventuellement la citation de son nom), autant le parrain s'engage avec le bénéficiaire dans une opération de nature commerciale en vue d'en retirer un bénéfice direct.

■ **L'association peut valoriser l'entreprise mécène :**  
Le dernier alinéa de l'article 238 bis a du code général des impôts (CGI) est très clair : « Ces dispositions<sup>1</sup> s'appliquent même si le nom de l'entreprise versante est associé aux opérations réalisées par ces organismes ».

Ainsi, « Le bénéfice du dispositif en faveur du mécénat ne sera remis en cause que s'il n'existe pas une disproportion marquée entre les sommes données et la valorisation de la " prestation " rendue par l'organisme bénéficiaire des dons » (documentation fiscale publiée au BOI-BIC-

RICI-20-30-10-20-20120912.

Quelle que soit leur motivation ou leur niveau d'engagement dans les projets associatifs, les partenaires sont sensibles aux gestes de valorisation, intégrés dans la communication, sur un support (panneautage d'un stade, nom ou logo du mécène sur des affiches, programmes, plaquette, etc.) ou orale (remerciements au cours d'une manifestation).

*Attention, il n'en serait pas de même s'il s'agissait de faire de la publicité dans les publications de l'association, pour les produits et services des partenaires. L'opération passerait alors du mécénat (sans contrepartie autre que la mention du nom) au parrainage ou sponsoring (échange de prestations) et ne bénéficierait plus de la réduction d'impôt, mais emporterait d'autres conséquences fiscales, surtout pour l'association.*

À la vue du document en lien ci-dessus, le BD valide les cerfa pour les achats de maillots des entreprises avec logo sur maillot ou autre (panneaux)

Prévoir soirée sponsors après un match : janvier

Achat d'un Roll UP avec sponsors

- Point équipements des équipes

1 jeu de maillots à acheter pour les moins de 18 F : jaunes (CLAVIER Jérémy)

1 jeu de maillots + shorts à acheter : senior : jaune

11 garçons : 20 maillots Mc Do

Moins de 13 F : maillots jaunes

Riffart ambulance : tee-shirt hand fluo + tee-shirts arbitres

- Subvention :

Subvention département : nous allons cumuler une subvention de 2500€ pour soutenir l'intervention de Robin en section + la subvention de fonctionnement (demande en cours : 7200€ comme l'an dernier).

La Mairie de Joyeuse nous a attribué une subvention de 250 € pour l'exercice 2024

- Point financier :

Pour le moment les licences rentrent !

Sarah Chion doit recontacter l'ANS pour savoir quand le versement des 8000€ sera fait

- Utilisation Gymnase : pas de réglementation et horaires vraiment définis, on va prendre RDV avec la Mairie pour avoir une information plus claire.
- Boutique

Les équipements sont arrivés et sont au flocage chez Fombon.

- Réunion patinoire : Mercredi 13/11 à 10h00 : Maud et Agnès
- Acheter Souris pour ordinateur Robin
- Achat chariot ballon
- Problématiquement ballon T1 T2 : un investissement pourrait être réalisé
- Ballon T3 : demande de financement à la Mairie d'Aubenas (pas assez de ballons pour prêter aux équipes visiteurs)
- Prévoir Entretien annuel Mini Bus.
- Arbitrage :

Revalorisation :

JAJ : 5€ / match

Nouveau : Pour les arbitrages formés T3 : 10€/match

- Projet Hand Fluo

Robin doit passer dans les équipes pour relancer + section

Évènementielle : paninis, frites, crêpes. Ouverture compte Lidl ?

Achat enrouleur, tableau foir-fouille

Tee-shirts : 30 XS, 40 S, 40 M, 30 L, 10 XL = 150 .

Affiches : imprimer pour pause dans les gymnases.

Robin va appeler le prestataire pour le matériel, voir lumière en supplément pour buvette

Sportive : improvisation sur le nombre de participants

- Paiement CB buvette ? : Yavin. Philippe
- Le CA vote le remboursement des frais de déplacement pour formation Robin et Anothai

**FIN 22h30**